



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040513

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 14/12/2023 9H24 C:000008 I:39024
V/REF : 918314
V/Email reçu le Jeudi 14/12/2023 à 9H24

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 6339
IMMEUBLE : GELINOTTE
311 Rue de la Gelinotte
01130 NANTUA

Feillens, le 29 Avril 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 311 RUE DE LA GELINOTTE - NANTUA - MR SAHLA 0767772493 RDC LGT 4002
MOTIF : INTERVENIR POUR CONTROLE ESCALIER ET REGLAGE A VOIT SI DANGEREUX+
REGLEGE VOLET DU SEJOUR + REMPLACEMENT LAME DE TABLIER PVC
(MS00001/MS00005/MS00075/MS00077)

Donneur d'ordre : Mr J GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 2 JANVIER 2024 A 14H45
PRISE DE COTE POUR COMMANDE
PREVOIR REMPLACEMENT DES COMMANDES SUR VOLET ROULANT SEJOUR
ET LAMES PVC SUR VOLET ROULANT (EN ACCORD AVEC MR GUESSOUM)

LE 26 FEVRIER 2024 A 14H45
OCCUPANT ABSENT MALGRE NOTRE RENDEZ-VOUS

LE 24 AVRIL 2024 A 13H30
REMPLACEMENT DE 8 LAMES DE VOLET ROULANT SUR LA PORTE FENETRE DE SEJOUR
REGLAGE DE 2 VOLETS ROULANTS SUR FENETRES DE SEJOUR ET CUISINE
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040513

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	91,44	91,44
2,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	3	66,04	132,08
8,00	MS00077-Rempl.1 lame de tablier PVC	3	25,40	203,20
TOTAL H.T.				426,72
T.V.A. a 10,00%				42,67
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>469,39</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 918314 du 14/12/2023

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: jura@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 725 292 du 29/11/2023

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230509003-1

Lieu d'intervention

MR SAHLA Fouad

MME SAHLA Anissa

311 Rue de la Gelinotte

01130 NANTUA

Téléphone : 07.67.77.24.93

06339-00001-00004-00002 H / Type 4 / RDC

Date entrée: 15/03/2016

Délai

Date limite exécution : 29/12/2023

Observations

Contacter locataire Mr SAHLA : 07-67-77-24-93

CHargé de secteur Mr GUESSOUM : 06 71 71 06 06

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00005 Contrôle escalier Escalier décaler de 5mm, revoir le serrage Contrôle si la situation peut devenir dangereuse avec le temps	1,00
MS00075 Entretien, réglage, graissage et toutes sujétions VR Séjour	1,00
MS00077 Remplacement 1 lame de tablier PVC	6,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Jordan le 14/12/2023

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN4



Bon de Commande

N° : 918314 du 14/12/2023

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **311 Rue de la Gelinotte 01130 NANTUA**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **14/12/2023**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 918314